

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE BV (NL) Autocallable SRI Note 2021/4

FLASH
INVEST
Mai 2015

Document promotionnel



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Instrument dérivé



Minimum 2 ans et maximum 6 ans



Risque de perte de capital limité à -10% maximum



Investissement socialement responsable (ISR) certifié par Forum Ethibel



Profil défensif à agressif



Plus-value finale ou coupon soumis au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE BV (NL) AUTOCALLABLE SRI NOTE 2021/4** (en abrégé **BNPP BV AUTOCALLABLE SRI NOTE 2021/4**) est un instrument dérivé complexe émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV (NL) et garanti par BNP Paribas. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui ne s'engage pas à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance dans tous les cas. Par ailleurs, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de minimum 2 ans et maximum 6 ans.
- ✓ Prix d'émission: 101,50% de la valeur nominale (soit 1.015 EUR par coupure).
- ✓ Les modalités de rendement et de remboursement sont associées à l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity, composé de 30 actions européennes, sélectionnées sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de critères financiers.
- ✓ Si la Note court jusqu'à l'échéance finale, la plus-value éventuellement versée sera égale à 100% de la hausse enregistrée par l'indice à l'échéance.
- ✓ Risque de perte de capital en cas d'évolution adverse de l'indice, à l'échéance finale. La perte potentielle est toutefois limitée à -10% maximum. Même en cas de recul plus sévère de l'indice, le capital sera donc remboursé au minimum à 90% de la valeur nominale (soit 900 EUR par coupure), à l'échéance finale.
- ✓ Un remboursement anticipé à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) est possible dès la fin de la deuxième année, si l'indice a atteint un certain seuil de progression par rapport à sa valeur initiale. Le seuil de progression augmente à chacune des 4 dates d'observation prédéterminées (voir détails en page 4).
- ✓ En cas de remboursement anticipé, l'investisseur aura droit à un coupon unique, dont le montant brut sera égal à 5% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission.
- ✓ Le rendement actuariel variera en fonction de la survenance ou non d'un remboursement anticipé. Le rendement actuariel minimal sera de -1,98% s'il n'y a pas eu de remboursement anticipé et si l'indice a chuté d'au moins 10% à l'échéance finale.



Investissement ISR certifié par Forum Ethibel

Si vous attachez une grande importance à l'aspect éthique, durable et socialement responsable de vos choix d'investissement, la **certification par Forum Ethibel** vous offre une **double garantie**.

1. Vous avez la **certitude que l'argent prêté à l'émetteur est investi de manière éthique**, sous forme de crédits ou de participations dans des sociétés, instances ou projets à forts accents environnementaux et sociaux (les critères utilisés sont détaillés dans le certificat de Forum Ethibel). Ce remploi est en outre reconstruit chaque année.
2. La prime de remboursement est liée à l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity dont la composition est soumise à des critères ESG et éthiques. **Tous les 3 mois, le respect de la méthodologie de sélection des actions est contrôlé et certifié par Forum Ethibel.**

Vous trouverez plus d'informations sur la certification de la BNPP BV AUTOCALLABLE SRI NOTE 2021/4 et de l'indice Ethical Europe Equity sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



L'indice Ethical Europe Equity

L'indice Ethical Europe Equity est un nouvel indice développé par Solactive AG, à la demande des experts de BNP Paribas, en étroite collaboration avec VIGEO et Forum Ethibel.

- **VIGEO** est le premier expert européen de la performance responsable. Fondé en 2002, par Nicole Notat, VIGEO mesure les performances et les risques des entreprises au regard de six domaines de responsabilité sociale: environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise.
- **Forum Ethibel** est une association indépendante belge, créée en 1992 et reconnue en tant qu'expert de la notation, du contrôle indépendant et de la certification de produits répondant à des standards éthiques.
- **Solactive AG**, créé en 2007, est un fournisseur allemand d'indices des marchés financiers, spécialisé dans la création d'indices personnalisés.

L'indice Ethical Europe Equity est composé de 30 actions européennes, sélectionnées selon une méthodologie rigoureuse parmi **l'ensemble des sociétés notées par VIGEO**. Sa composition est déterminée sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi qu'éthiques, d'une part, et de critères financiers, d'autre part.

Pour coller à la réalité du marché, la composition de l'indice est revue tous les 3 mois et déterminée selon la méthodologie décrite en page 3.

Vous trouverez plus d'informations sur ces trois partenaires sur www.vigeo.com, www.forumethibel.org et www.solactive.com

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice Ethical Europe Equity et pourrez en suivre l'évolution sur le site www.structured-solutions.de/en/?s=ethical+europe+equity

Indice de type "Price"

L'indice Ethical Europe Equity est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

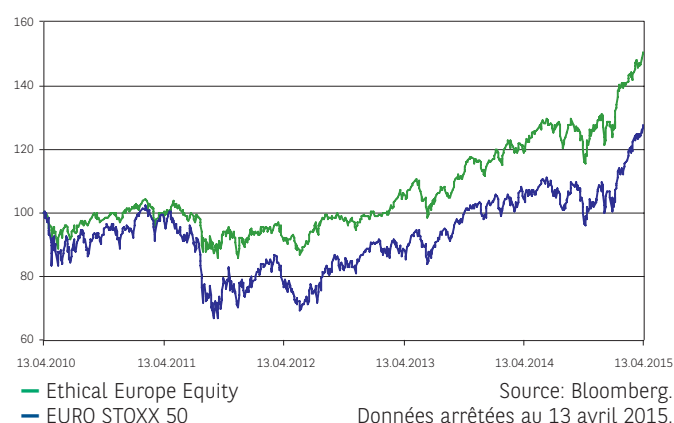
Composition de l'indice au 20.04.2015

#	Société	Pays	Secteur
1	National Grid plc	Royaume-Uni	Énergie
2	Swiss Re AG	Suisse	Assurance
3	Gecina SA	France	Immobilier
4	Videndi SA	France	Médias
5	Legal & General Group plc	Royaume-Uni	Services financiers
6	Muenchener Rueckversicherungs AG	Allemagne	Assurance
7	SCOR SE	France	Assurance
8	Allianz SE	Allemagne	Services financiers
9	TeliaSonera AB	Suède	Télécoms
10	Lloyds Banking Group plc	Royaume-Uni	Services financiers
11	GlaxoSmithKline plc	Royaume-Uni	Soins de santé
12	Foncière des Régions SA	France	Immobilier
13	SSE plc	Royaume-Uni	Finance
14	AstraZeneca plc	Royaume-Uni	Soins de santé
15	Zurich Insurance Group Ltd	Suisse	Assurance
16	Enagas SA	Espagne	Énergie
17	Swisscom AG	Suisse	Télécoms
18	United Utilities Group plc	Royaume-Uni	Services
19	Intu Property plc	Royaume-Uni	Immobilier
20	Berkeley Group Holdings plc	Royaume-Uni	Immobilier
21	Gas Natural SDG SA	Espagne	Services
22	Old Mutual plc	Royaume-Uni	Finance
23	Klepierre SA	France	Finance
24	Terna Rete Elettrica Nazionale SpA	Italie	Services
25	Danske Bank A/S	Danemark	Finance
26	Unibail-Rodamco SA	France	Immobilier
27	Telefonica SA	Espagne	Télécoms
28	Veolia Environnement SA	France	Services
29	Telenor ASA	Norvège	Télécoms
30	Aviva plc	France	Assurance

Source: Solactive AG.

L'indice Ethical Europe Equity ayant été lancé le 16 avril 2013, le graphique ci-dessous est fondé sur l'évolution réelle de l'indice pour la période du 16 avril 2013 au 13 avril 2015 et sur une simulation de performance pour la période antérieure. Cette simulation est basée sur l'univers global actuel figé de VIGEO sur lequel seuls les filtres financiers (seules données historiques objectives disponibles) ont été appliqués pour redéfinir, tous les 3 mois, la composition historique de l'indice.

Évolution comparée de l'indice Ethical Europe Equity et de l'indice EURO STOXX 50 (50 principales actions de la zone euro) sur les 5 dernières années (données rebasées à 100 au 13.04.2010)



Le 13 avril 2015, l'indice Ethical Europe Equity a clôturé au niveau de 221,70.

Sur la période du 13 avril 2010 au 13 avril 2015, il a affiché un rendement actuariel de 8,59% (contre 5,08% pour l'indice EURO STOXX 50).

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Méthodologie de la sélection des 30 actions composant l'indice

Univers d'investissement: sociétés notées par VIGEO

La base de notation Equitics® rassemble les analyses et opinions de VIGEO sur plus de 2.000 entreprises cotées, émetteurs obligataires et monétaires (sociétés non cotées, collectivités locales, institutions publiques) dans 6 domaines d'évaluation et sur 38 critères.
https://www.bnpparibasfortis.be/analyse_Vigeo

Première étape: sélection sur base d'un filtre ESG

Le premier filtre de la sélection consiste à ne retenir que les entreprises européennes affichant un score supérieur 1/ à la moyenne de leur secteur d'activité ET 2/ à la moyenne globale de l'univers d'investissement.

→ **L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises comptant parmi les meilleures en termes de pratiques et de performances ESG.**

Deuxième étape: sélection sur base de critères financiers

Liquidité

Un premier filtre vise à privilégier les **sociétés les plus liquides** (sur base du volume moyen d'échange quotidien sur 20 jours).

Dividendes

Un deuxième filtre permet d'identifier les **sociétés distribuant des dividendes élevés**, en ne retenant que les actions présentant un rendement du dividende supérieur à 115% du rendement du dividende moyen des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro.

→ **Les entreprises ainsi retenues se distinguent par leur liquidité boursière et leur solidité financière.**

Volatilité

Un dernier filtre permet d'identifier **les 30 actions les moins risquées**, en ne retenant que celles qui présentent les plus faibles volatilités historiques sur 6 mois.

La **pondération** de chacune de ces 30 actions est ensuite déterminée **en fonction de sa volatilité**. L'action la moins volatile aura ainsi le poids le plus important dans l'indice.

→ **Cette sélection et la pondération qui en découle permettent de réduire au maximum la volatilité et donc le risque de l'indice.**

Troisième étape: contrôle sur base de critères éthiques

Un dernier filtre éthique, appliqué aux 30 actions retenues, vise à exclure et à remplacer les entreprises

- réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le nucléaire,
- impliquées de façon majeure dans la production ou la distribution de produits et services liés aux jeux de hasard, au tabac et à l'armement,
- faisant l'objet de controverses majeures en matière de Droits de l'Homme ou du droit du travail au sens de l'Organisation Internationale du Travail,
- faisant l'objet de controverses environnementales majeures.

Contrôle indépendant

Chaque trimestre, la conformité de l'indice aux critères éthiques est contrôlée par Forum Ethibel, qui rend publiques ses déclarations de certification.

→ **L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises répondant également aux critères éthiques spécifiquement établis pour l'indice.**

Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions

- les plus éthiques, socialement responsables et durables,
- liquides, financièrement saines et solides puisque capables de distribuer des dividendes élevés, et
- relativement moins risquées puisque présentant une faible volatilité.

Pas de distribution de coupons périodiques

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.



Un coupon unique de 5% (brut) par année écoulée en cas de remboursement anticipé ...

Bien que sa durée initiale soit de 6 ans, la BNPP BV AUTOCALLABLE SRI NOTE 2021/4 peut faire l'objet d'un remboursement anticipé, chaque année, dès la fin de la 2^{ème} année. En effet, la Note sera automatiquement remboursée anticipativement si l'indice Ethical Europe Equity atteint un certain seuil de progression, plus élevé d'année en année, par rapport à sa valeur initiale, à l'une des 4 dates prédéterminées (voir tableau ci-dessous).

Année	Date d'observation	Date du remboursement ¹ anticipé éventuel	Hausse minimale déclenchant un remboursement anticipé	Coupon unique brut ² éventuel	Rendement actuariel brut ² sur base du prix d'émission de 101,50%
2	29 mai 2017	12 juin 2017	10%	2 x 5% = 10%	4,09%
3	28 mai 2018	11 juin 2018	15%	3 x 5% = 15%	4,25%
4	28 mai 2019	11 juin 2019	20%	4 x 5% = 20%	4,27%
5	28 mai 2020	11 juin 2020	25%	5 x 5% = 25%	4,25%

En cas de remboursement anticipé, la BNPP BV AUTOCALLABLE SRI NOTE 2021/4 donnera droit¹ :

- au remboursement à 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure), et
- au versement d'un coupon unique dont le montant brut sera calculé comme suit : 5% x le nombre d'années écoulées depuis l'émission.

Exemple

Supposons qu'au 28 mai 2018, l'indice Ethical Europe Equity ait progressé de 23% par rapport à sa valeur initiale. La BNPP BV AUTOCALLABLE SRI NOTE 2021/4 sera remboursée anticipativement le 11 juin 2018. À cette date, l'investisseur recevra son capital investi (hors frais) et un coupon unique brut de 15%.

... ou 100% de la performance positive de l'indice Ethical Europe Equity à l'échéance finale

Si au terme de la 5^{ème} année, l'indice Ethical Europe Equity n'a atteint aucun des 4 seuils de progression respectivement associés aux 4 dates d'observation, la BNPP BV AUTOCALLABLE SRI NOTE 2021/4 continuera de courir jusqu'à l'échéance.

Si elle court jusqu'à l'échéance finale initialement prévue, soit le 11 juin 2021, les modalités de rendement et de remboursement seront alors déterminées par l'évolution de l'indice par rapport à sa valeur initiale.

- **En cas de recul de l'indice**, le remboursement sera calculé comme suit : **100% - pourcentage de baisse de l'indice limité à -10% maximum**, soit un remboursement minimal à 90% de la valeur nominale (900 EUR par coupure).
- **En cas de stabilité ou de progression de l'indice**, la BNPP BV AUTOCALLABLE SRI NOTE 2021/4 donnera droit¹ :
 - **au remboursement à 100% de la valeur nominale** (1.000 EUR par coupure), et
 - à une **prime de remboursement**, égale à 100% de toute performance positive de l'indice.

Valeurs de l'indice Ethical Europe Equity

La performance de l'indice correspondra à l'évolution observée entre sa valeur initiale et sa valeur finale.

Valeur initiale : cours de clôture du 1^{er} juin 2015.
Valeur finale : moyenne des cours de clôture de l'indice relevés à 19 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 28 novembre 2019 et le 28 mai 2021.

Remarque importante

Si au terme de la dernière année, l'indice a progressé par rapport à sa valeur initiale, cette progression de donnera pas lieu au paiement d'un coupon unique de 30%, mais bien à une **prime de remboursement égale à 100% de la hausse de l'indice**.

Scénarios

Donnés à titre illustratif, les scénarios suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice Ethical Europe Equity ni de la probabilité d'un remboursement anticipé. Ils ne constituent en aucun cas une indication quant au rendement final.

Scénario défavorable	Scénario neutre	Scénario favorable
L'indice enregistre une chute de -20% à l'échéance finale sans jamais avoir atteint un seuil de progression déclenchant un remboursement anticipé, à l'une des 4 dates d'observation	L'indice enregistre une hausse de 5,53% à l'échéance finale sans jamais avoir atteint un seuil de progression déclenchant un remboursement anticipé, à l'une des 4 dates d'observation	L'indice enregistre une hausse de 17% à la fin de la deuxième année.
Le 11 juin 2021, l'investisseur a droit ¹ au remboursement à 90% de la valeur nominale.	Le 11 juin 2021, l'investisseur a droit ¹ au remboursement à 100% de la valeur nominale et à une prime de remboursement égale à 5,53% (brut)	Le 12 juin 2017, l'investisseur a droit ¹ au remboursement à 100% de la valeur nominale et à un coupon unique brut de 10%
Le rendement actuariel est de -1,98%	Le rendement actuariel brut ² est de 0,65%	Le rendement actuariel brut ² est de 4,09%

1 Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

2 Sur base du prix d'émission de 101,50% et avant déduction du précompte mobilier.



Pour quel investisseur?

Cet instrument complexe s'adresse plus particulièrement à des investisseurs expérimentés présentant un **profil de risque défensif à agressif**. Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment si vous comprenez quels risques y sont liés. BNP Paribas Fortis devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de ce produit. Dans le cas où celui-ci ne serait pas approprié pour vous, la banque doit vous en avertir.

Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers", disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur notre site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles.



Principaux risques

- ✓ **Le remboursement du capital à 100% de la valeur nominale n'est pas prévu dans tous les cas:** en cas d'évolution adverse de l'indice Ethical Europe Equity à l'échéance finale, l'investisseur s'expose à une perte de capital. Celle-ci sera toutefois limitée à -10% maximum, même en cas de recul plus sévère de l'indice.
- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- ✓ **Risque de moindre performance en cas de remboursement anticipé:** le caractère "autocallable" de la Note agit comme un plafond à la performance, dans la mesure où il ne permet pas de profiter pleinement d'une hausse importante de l'indice, sauf si celle-ci se concentre sur la dernière année.
- ✓ **Risque lié à l'indice:** si l'indice était affecté par un événement exceptionnel, comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc., les conditions pourraient être ajustées afin d'en tenir compte et l'émetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, à un montant s'élevant au minimum au pair (100%). Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences en pages 634 et suivantes du Prospectus.
- ✓ **Risque de liquidité:** cet instrument dérivé n'est pas coté sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 6).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 90% minimum de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cet instrument dérivé fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, et l'évolution des taux d'intérêt.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 2 mai à 9 h au 29 mai 2015 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Arbitrage Issuance Besloten Vennootschap (en abrégé "BNPP BV"), filiale néerlandaise de BNP Paribas.
Garant: BNP Paribas. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A1 (*negative outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS1190469806.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cet instrument dérivé ne sera pas coté sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).



Risque

Les principaux risques que présente cet instrument dérivé sont décrits en page 5.



Durée

Date d'émission et de paiement: 5 juin 2015.

Prix d'émission: 101,50% de la valeur nominale.

Échéance: 11 juin 2021, soit une durée maximale de 6 ans.

Cet instrument dérivé comporte un risque sur le capital investi à l'échéance finale.

Les modalités de remboursement à l'échéance sont déterminées par l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity :

- si la valeur finale de l'indice est au moins égale à sa valeur initiale: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale;
- si la valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale: le remboursement ne sera que partiel et calculé comme suit:
100% - pourcentage de baisse de l'indice limité à -10%, soit au minimum 90% de la valeur nominale.

Possibilité de remboursement anticipé à 100% de la valeur nominale: dès la fin de la deuxième année, le capital sera remboursé anticipativement à 100% de la valeur nominale si l'indice Ethical Europe Equity atteint un certain seuil de progression par rapport à sa valeur initiale, à l'une des 4 dates d'observation prédéterminées (voir tableau en page 4).



Rendement

- **Sous-jacent:** indice Ethical Europe Equity.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 1^{er} juin 2015.
Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 19 dates, mensuellement réparties entre le 28 novembre 2019 et le 28 mai 2021.
- À l'échéance finale initialement prévue: prime de remboursement éventuelle égale à 100% de toute évolution positive enregistrée par l'indice à l'échéance finale.
- En cas de remboursement anticipé: coupon unique dont le montant (brut) est calculé comme suit : 5% x le nombre d'années écoulées depuis l'émission. Dates potentielles de distribution du coupon unique: voir tableau en page 4.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 101,50%

- Commission de placement unique de 1,50%, rétrocédée à la date d'émission par l'émetteur au distributeur.
- Commission pour la distribution et la promotion de l'instrument dérivé d'un montant annuel de 1% maximum, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le **Prospectus** est constitué du Prospectus de base du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 5 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à Paris, de ses suppléments respectivement datés du 11 juillet 2014, 7 août 2014, 5 septembre 2014, 22 septembre 2014, 10 octobre 2014, 7 novembre 2014, 8 janvier 2015, 10 février 2015 et 30 mars 2015, du résumé spécifique à l'émission, rédigé en français, et des Final Terms datées du 2 mai 2015. Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Un 10^{ème} supplément, reprenant entre autres les résultats annuels du garant, sera publié aux alentours du 6 mai 2015 sur le site web www.bnpparibasfortis.be/emissions. Les investisseurs qui auraient déjà accepté d'acheter des Notes ou d'y souscrire avant que ce supplément ne soit publié auront automatiquement le droit de révoquer leur acceptation, pendant deux jours ouvrables à partir de la publication de ce nouveau supplément. L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BNPP BV AUTOCALLABLE SRI NOTE 2021/4 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.